

devenait venir lui-même sur les rangs. Mais on sait que quand le diable ne peut venir à bout d'une chose, il cherche sept autres diables pires que lui pour accomplir son œuvre. John Hamilton, et Fleure qu'il est, ont été à bord dans le comté de Bonaventure où tous les honnêtes gens le dédaignent.

C'est Lemieux qu'il a choisi pour le remplacer et faire son affaire, avec Bob Smith, Carroll, Tremblay, le maître de poste, Déchêne, le notaire de St-Basile-Ville.

En arrivant à Québec, Lemieux s'est moqué des électeurs de Bonaventure, disant à tous ceux qui ont voulu l'entendre que ce sont des ignorants, des gens à qui on peut tout faire croire. Tremblay, lui, les traite de lâches, de vaches. Bob Smith se propose d'y recourir encore. Nous connaissons bien tout ce monde-là, Lemieux, Carroll, Déchêne, Smith, etc. Ce sont des gens que l'on paie tant par jour pour faire du désordre dans le comté de Bonaventure. Il parait que Lemieux a eu pour sa part une souscription de quatre mille piastres pour lutter contre M. Tarte. Il en aura sans doute autant pour faire de l'opposition au docteur Robitaille. Pourvu que ça paie, ces avocats sans cause est toujours prêt. Pas de procès à plaider, pas d'argent à faire ici : plutôt que de flâner, Lemieux préfère se présenter, se faire battre.

Hamilton a sans aucun doute sa part dans le succès de la souscription. — Il travaille tant dans les élections ! Quand on veut faire assommer un candidat, il est l'homme, on le sait.

Nous n'avons pas de doute que les électeurs de Bonaventure méritent souverainement l'avocat Lemieux. S'ils le connaissent plus, ils le mépriseraient encore davantage.

Lemieux-Hamilton à l'œuvre.

M. Philippe Loisel, maître de poste de Paspébiac, vient d'être destitué de sa position sans enquête, sans motifs, sans avis. Son crime est d'avoir supporté M. Tarte et d'avoir eu assez de cœur pour ne pas se mettre à genoux devant des gibiers du calibre des Hamilton et de la clique de Carbiels.

Il est aussi un enfant de Paspébiac, un jeune homme d'énergie, de talent et d'avenir. Il était le seul français, né dans le comté, qui eût une position. Il fallait à tout prix l'écraser, si possible. Le programme des Hamilton est de faire crever de faim, s'ils le pouvaient, tous ceux qui osent lever la tête et réclamer leur place au soleil.

Cette tyrannie aura une fin, et un jour, qui n'est peut-être pas loin, viendra où le peuple de la Baie des Chaleurs irrité, fatigué de tant d'iniquité, d'injustices, se lèvera dans son courroux pour mettre un terme aux infamies dont il est la victime.

Le gouvernement d'Ontario, corrompu et injuste, le maître-général des Postes, le fameux Huntington, n'ont rien trouvé de mieux à faire que d'exercer leur ven-

geance sur M. Loisel, dont Hamilton et Lemieux ont demandé la destitution.

Le programme des Hamilton consiste à écraser autant de français que possible parmi le peuple de la Baie des Chaleurs. Lemieux lui-même auprès des libéraux d'Ottawa. Les quelques français qui ont voté pour lui voient maintenant quel homme il est. S'il eût été élu, tant qu'il aurait gardé son mandat aucun français n'aurait eu de position, aucune des paroisses françaises n'aurait eu un son pour les autres, les gens.

Et si maintenant ils se présentent le front de se présenter contre le docteur Robitaille.

Lemieux, Carroll et Bob Smith, étaient ensemble hier matin. Qui se ressemble se rassemble.

Quelle logique.

Le 20 février 1878 — il y a juste trois mois — M. Joly, secondé par M. Marchand, faisait la motion suivante :

« Que cette chambre exprime respectueusement l'opinion, qu'avec la perspective de l'abolition du conseil législatif dans un avenir peu éloigné, il n'est PAS OPPORTUN DE REMPLIR LES VACANCES EXISTANTES MAINTENANT OU CELLES QUI POURRAIENT SE FAIRE A L'AVENIR DANS LES RANGS DU CONSEIL LÉGISLATIF. »

L'hon. M. Deschênes était alors, selon M. Joly il était, inconnu d'un de lui donner un successeur, attendu qu'il fallait détruire le conseil législatif.

Le 20 février, M. Joly était chef de l'opposition.

Le 2 mars, M. Letellier menait le pouvoir pour le parti libéral. M. Joly devient premier-ministre.

Il en appelle au peuple. Pour faire ses élections il promet d'abolir le conseil législatif.

Quinze jours après les élections, il envoie au diable ses promesses, rit du peuple qu'il a trompé, dupé et blagué. Et se moquant de sa motion du 20 février, il nomme M. Remillard conseiller législatif à la place de M. Beaubien.

Les commentaires sont inutiles. Quelques journaux vendus au gouvernement vont sans doute dire que M. Joly a nommé M. Remillard pour lui permettre de travailler à l'abolition du conseil législatif. Cela a autant de bon sens que de soutenir que nous prenons trois repas par jour pour mourir de faim !

Le règne de l'économie commence bien.

Un nouveau conseiller législatif. Les ministres se sont munis de secrétaires privés qu'ils paient aux frais de la province.

Les inspecteurs d'écoles ne seront pas abolis.

La commission des statuts ne sera pas non plus abolie : seulement on veut placer des amis et destituer des adversaires.

Gaspillage et spéculation.

Le gouvernement de M. McKenzie a payé, pour le terrain d'une station, pour le chemin du Pacifique, à Kamnistiouia, six cents piastres par argent. Une terre voisine a été offerte au gouvernement pour soixante et quinze piastres de l'argent ; elle a été refusée, quoiqu'elle fût mieux située et plus propice pour une station.

Le gouvernement voulait favoriser quelques uns de ses amis et leur faire des présents à même le trésor public.

Cette spéculation véreuse a coûté au pays CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT DIX NEUF PIASTRES !!! Messieurs Laurier Thibeau, Fréchette, Casgrain, Pouliot, Langlois ont approuvé ce tripotage. Messieurs Langevin, Caron, Robitaille, Bolduc, Bourbeau, Roy ont condamné le gouvernement d'avoir ainsi sacrifié l'argent du peuple.

Messieurs Langlois et Achille Larue font les yeux doux au comté de Montmorency. M. Langlois représente actuellement le comté dans le parlement fédéral. Monsieur Achille Larue a été chassé de Bellechasse et veut courir sa chance à Montmorency. M. Charles Langelier lui assure qu'avec de la blague et des mensonges il peut mener les électeurs à sa fantasia. M. Langelier n'a fait que cela et il a été élu !

Messieurs Langlois et Larue appartiennent au même parti. M. Langlois est un ancien conservateur qui a trahi son parti. La promesse d'une place de juge l'a jeté dans les bras de M. McKenzie.

La jagerie n'est pas encore venue, et M. Langlois l'attend patiemment. M. McKenzie lui a dit sans doute : « fais toi élire de nouveau à Montmorency et je te donnerai ton bonnet de juge après lequel tu soupiras depuis longtemps. »

Nous n'avons pas de conseils à donner aux électeurs de Montmorency, mais il nous semble que pas un honnête homme, quelque soit son parti, ne devrait supporter M. Langlois. Quand un député abandonne son parti, trompe ses électeurs en invoquant des prétextes d'utilité ou de morale publique, il agit mal, mais au moins il sauve les apparences. M. Langlois, lui, court, à la connaissance de toute la députation, après une place de juge ! Pour avoir cette place il a voté pour toutes les mauvaises mesures du gouvernement, pour toutes les taxes, etc., etc. Il a approuvé tous les jobs honteux qui ont été accomplis, le job du canal Lachine destiné à mettre un demi-million de piastres dans le gousset des amis du gouvernement ; Le job des rails d'acier qui a fait perdre au pays près de deux millions

DE PIASTRES, et dans lequel le frère du premier-ministre M. McKenzie a gagné une forte somme d'argent ;

Le job de M. Anglin, un membre de la chambre auquel on a donné plus de vingt mille piastres pour des récompenses, contrairement à l'indépendance du parlement !

M. Langelier a approuvé, sanctionne tout cela les yeux fermés ! Il ne voit qu'une chose : son bonnet de juge !

Quand à M. Achille Larue, il veut gagner une petite place comme son frère George qui gagne aujourd'hui douze cents piastres par année à se chauffer le ventre au soleil. C'est une famille qui ne cherche que les places. Le docteur Hubert Larue est inspecteur des substances alimentaires — environ trois cents louis.

M. George Larue, à la perception du revenu, trois cents louis, à part les saisiés de tabac, les amendes pour vente de boisson sans licence, etc. Dans le comté de Charlevoix il a enlevé plusieurs mille livres de tabac à des braves cultivateurs qui ne connaissaient pas la loi et qui n'avaient pas de licence.

Le comté de Montmorency peut trouver mieux que MM. Langlois et Larue pour le représenter et défendre ses intérêts.

Des hommes qui cherchent des places ne sauraient être que de mauvais députés : ils ne s'occupent pas de voter pour le bien de leurs comtés, mais ils votent pour ceux qui leur donnent ce qu'ils demandent.

Les nouvelles que nous recevons de la Beauce vont à dire que M. Bolduc sera élu à une grande majorité. Sa manière d'agir indépendante est approuvée par les électeurs.

M. A. P. Caron a été assez sérieusement malade depuis la fin de la session fédérale. Il est un peu mieux, mais ne peut encore sortir.

La procédure pour conter les bulletins devant le juge, dans l'élection de Portneuf, s'est terminée en fournissant la preuve que M. Langelier n'est pas élu, que M. Pelleur a la majorité des votes.

Cette élection a été volée, ni plus ni moins.

On a promis à M. Thibeau de le nommer lieutenant-gouverneur, à la place de M. Letellier s'il veut consentir à se présenter dans le comté de Québec.

Notre Feuilleton.

Le choix que nous avons fait plaira sans doute à nos lecteurs, car la France est noblement vengée par l'auteur contre la Prusse tyrannique et sanguinaire.

C. L. ROULEAU.

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Bureau : No. 8, Rue du Fort, H.-V.